

## **Pointe de la Jonction**

**Projet de plan de site n° 30264-238**

## **Exposé des motifs**

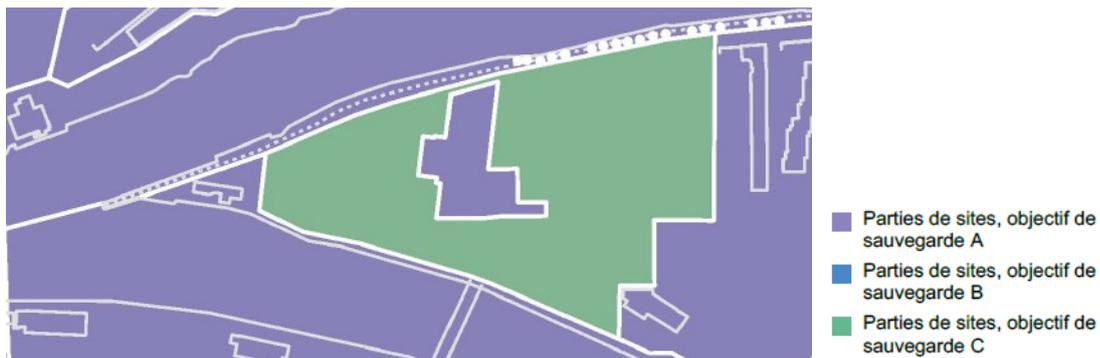
### Contexte de l'étude

La Pointe de la Jonction se situe à la confluence des deux cours d'eau emblématiques de Genève que sont l'Arve et le Rhône. Elle fut endiguée progressivement pour éviter des crues majeures dues notamment à la fonte des neiges, afin d'y installer des activités maraîchères puis industrielles.

La géographie et l'histoire de ce site lui confèrent une signification importante sur plusieurs aspects :

- Élément structurant et emblématique du paysage urbain, composante naturelle identitaire de la ville ;
- Témoignage des activités industrielles établies à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle ;
- Intérêt patrimonial reconnu des différents bâtiments présents et des espaces végétalisés (rives + sentier des Saules) ;
- Symbole auquel la population est attachée. La forte fréquentation du site en été et les nombreuses activités pratiquées, tant sur la berge que sur le plan d'eau, en font un espace public majeur, à proximité immédiate du centre-ville.
- Symbole d'horizon : la Pointe de la Jonction marque la fin de la ville et s'ouvre sur le large, où Rhône et Arve luttent avant de ne devenir qu'un, pour atteindre le sud et la Méditerranée (filiation géographique de la montagne à la mer)
- Contraste de couleurs des deux cours d'eau : provenance différente entre l'eau tumultueuse de montagne (Arve) et placidité du Rhône après son passage dans le lac (rapport au temps)

Selon l'inventaire ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse), l'extrémité de la pointe ainsi que le sentier des Saules sont à considérer comme des espaces structurants du paysage urbain genevois. A ce titre, l'ISOS attribue un objectif de sauvegarde A. Le cœur de la pointe constitue un périmètre en soit auquel l'ISOS attribue un objectif de sauvegarde C, qui préconise le maintien du caractère du site avec la conservation des équilibres en place.



*Inventaire ISOS*

Le Sentier des Saules a une valeur exceptionnelle au niveau du recensement architectural du canton (RAC), dont la récente révision a confirmé les qualités historiques, paysagères et architecturales du site. Cette promenade, aménagée en belvédère, se déroule entre le pont de Sous-Terre et l'extrémité de la digue de la Jonction. Elle est bordée par un alignement de peupliers d'Italie dans sa première partie et un boisement d'essences horticoles diverses sur la fin du sentier. La présence de végétation, les quais aménagés et la proximité du fleuve du Rhône font du Sentier des Saules une des promenades prisées par les Genevois.

Les rives sont actuellement soumises à la Loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPArve), qui a pour but de protéger les rives et leurs abords et de permettre des accès publics sans porter atteinte aux milieux naturels dignes de protection.

### Historique

Deux autorisations de construire projetaient l'édification d'un grand ponton et l'aménagement du Sentier des Saules, dont la construction d'un édicule abritant des douches et des toilettes publiques (21 mars 2015). Ces demandes définitives ont fait l'objet d'oppositions, et les riverains ont gagné leur recours (21 juin 2018). Celui-ci se basait essentiellement sur l'absence de plan d'affectation. Au regard du contexte exceptionnel du site, c'est l'outil réglementaire de type "plan de site" qu'il a été décidé de mettre en place.

La volonté de créer un nouveau parc public à la Pointe de la Jonction est née sous l'impulsion du Forum Pointe de la Jonction. A la suite de la pétition « pour un parc à la Jonction », la Ville de Genève a mis en place une démarche participative (2021). Celle-ci a permis d'engager une étude pour développer un projet de parc, grâce à un financement voté en juin 2018 par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

En parallèle, une étude historique et architecturale a permis de documenter le bâtiment du Canoë Club et de confirmer l'importance de son maintien au regard de ses qualités intrinsèques et de son lien au site de la Pointe de la Jonction.

La libération du grand bâtiment des halles (A 858), à la suite du départ des TPG (2021), représente une opportunité foncière exceptionnelle. Le bâtiment ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection, toute transformation ou démolition partielle est envisageable.

Ces projections ont été rendues possibles par un contexte foncier favorable. Le Canton a proposé de vendre la parcelle à la Ville.

## Planifications supérieures

Le présent projet de plan de site s'inscrit dans la continuité des réflexions menées par les autorités communales et cantonales, dans le cadre de leurs plans directeurs respectifs.

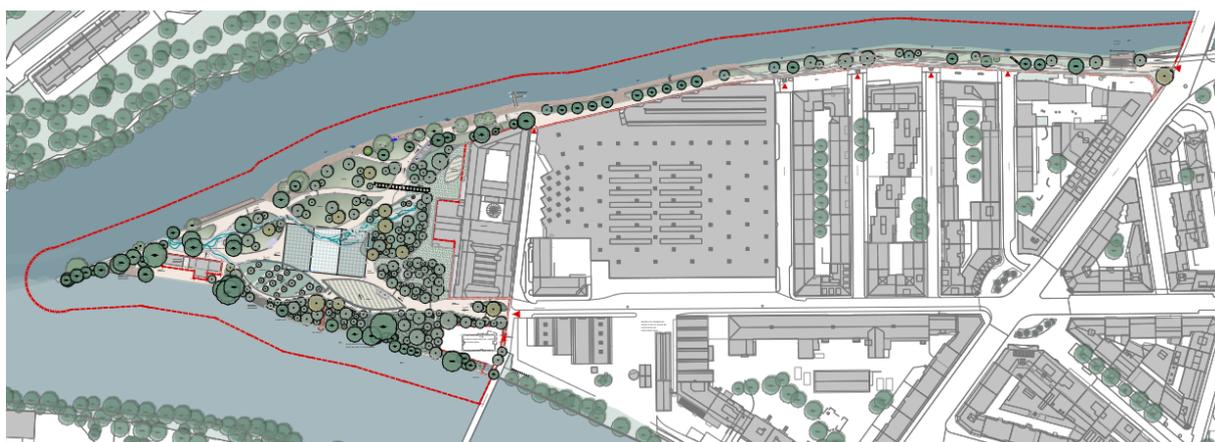
La Pointe de la Jonction est inscrite dans le plan directeur cantonal 2030 comme un potentiel de requalification de site industriel. Elle est citée dans la fiche A01 ("Intensifier le renouvellement urbain") du Schéma directeur cantonal. Dans le cas présent, ce site est propice à la création d'un espace public de qualité en valorisant le cadre de vie.

Le plan directeur communal de la Ville de Genève de 2009, prévoit également un "parc et espace d'agrément" dans sa fiche de mise en œuvre "PL1 Jonction". L'objectif annoncé est de garantir la qualité des espaces publics et requalifier le rapport à l'eau dans un site d'intérêt majeur.

## Objectifs du projet de plan de site

Le projet de plan de site et son règlement ont pour objectifs de :

- Protéger les qualités historiques, paysagères et architecturales du lieu
- Permettre l'évolution du site et la création d'un espace public paysager de type parc
- Favoriser l'accès à l'eau pour la population
- Permettre la construction d'un nouveau bâtiment pour le Canoë-Club et le Rafting, dans l'aire d'implantation prévue à cet effet. Le projet a fait l'objet d'un concours d'architecture organisé par la Ville de Genève
- Encadrer l'évolution de chaque bâtiment au-delà des différentes mesures de protection préexistantes (conservation, démolition partielle, transformation, réaffectation, etc.)
- Soutenir la biodiversité, notamment par la végétalisation



*Projet du Parc de la Jonction (provisoire) – bureau Uniola*

Le projet d'aménagement d'un parc à la Pointe de la jonction répond aux besoins de la population, développés lors des concertations. Le Sentier des Saules retrouve sa vocation de promenade arborée et la baignade est accueillie sur un grand ponton en aval de la rue Nicolet. La pointe de la Jonction, sur l'ancien site des TPG, sera densément replantée. Ces plantations accompagneront différents espaces de baignade, de jeux, de jardinage, de repos et de rencontre. Un quart du couvert des TPG sera conservé, les usagers pourront s'approprier cet espace pour différentes activités, fêtes de quartier,

activités sportives, jeux, activités culturelles, etc. La ripisylve de l'Arve sera augmentée permettant le développement d'une diversité floristique et faunistique plus importante.

### Procédure

*L'enquête publique n° 2023 relative au projet de plan de site n° 30264-238 aura lieu du **22 mai au 21 juin 2025.***